

Négociation sectorielle dans la fonction publique

La sous-traitance : un enjeu de négociation incontournable

L'enjeu de la sous-traitance a été abordé lors de la séance de négociation du 10 février 2010. Tout d'abord, rappelons notre demande à l'effet d'introduire dans la convention collective de nouvelles dispositions. Une première obligerait l'employeur à donner la priorité à l'utilisation des employés et employées lorsque le travail peut être réalisé à l'interne à coût égal ou moindre. Une autre l'obligerait à embaucher des employés ou employées et à développer l'expertise interne en cas de besoins récurrents. Cette demande est fondée sur le constat que la sous-traitance coûte très cher aux contribuables et que le recours à l'expertise interne permettrait d'offrir de meilleurs services à la population, à moindre coût.

Pour justifier le recours à la sous-traitance, les représentantes et représentants patronaux invoquent le fait que l'utilisation des ressources humaines est une prérogative patronale. Ils arguent que, même si l'expertise interne coûte moins cher, ils n'ont pas les ETC (effectifs équivalents à temps complet) en nombre suffisant pour accomplir tout le travail nécessaire. Et de conclure qu'ils n'ont aucun mandat pour négocier sur cette question.

Les représentantes et représentants du SPGQ ont fait valoir que ce mandat ne pouvait être donné plus clairement que par la bouche même de la ministre Monique Gagnon-Tremblay. En effet, le 30 novembre 2009, la ministre déclarait publiquement dans son allocution sur la réponse du gouvernement au Front commun syndical : « En matière de sous-traitance, nous sommes disposés à entendre les enjeux de la partie syndicale et, à cet égard, à privilégier le travail à l'interne. »

En conséquence, les représentantes et représentants syndicaux ont demandé à leurs vis-à-vis patronaux d'obtenir la confirmation qu'ils ont bel et bien le mandat de discuter de la sous-traitance au regard de l'utilisation optimale de l'expertise interne.

En se servant d'une enveloppe insuffisante d'ETC pour justifier son refus de discuter de la sous-traitance, l'employeur utilise un faux prétexte puisqu'il s'agit là d'une contrainte tout à fait artificielle qu'il s'impose à lui-même. C'est inacceptable compte tenu des sommes faramineuses qui sont englouties présentement dans la sous-traitance. Et c'est sans compter la perte d'expertise qu'elle entraîne et la création d'une dépendance envers des fournisseurs externes, qui ont alors beau jeu de faire monter les coûts du recours à leurs services.

La mobilisation des membres doit se poursuivre

Se mobiliser, c'est aussi s'informer. Depuis la première rencontre d'information organisée conjointement avec le SFPQ, les membres font preuve d'une mobilisation exemplaire. Des milliers d'entre eux ont déjà répondu à l'appel. D'autres, de tous les coins du Québec, seront invités à le faire dans les prochaines semaines.

Cette réponse exceptionnelle produit indiscutablement son effet aux tables de négociation. L'employeur cherche en ce moment à calmer le jeu devant le tollé provoqué par ses propositions



sur l'assurance traitement, notamment celles concernant les congés de maladie, et sur les modalités de préretraite et de retraite. Il est de première importance que la mobilisation se poursuive et même s'accroisse dans tous les milieux de travail.

L'employeur doit comprendre que les membres n'ont pas l'intention d'accepter l'inacceptable, qu'ils sont derrière leurs représentants syndicaux et qu'ils veulent être capables d'offrir à la population ce qui leur tient à cœur : des services publics meilleurs et moins chers!